



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ADDUCTION  
D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT  
DE LOT-ET-GARONNE

## Décision

**Attribution du marché de services n° 23115**  
**Mission de Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension du réseau**  
**d'assainissement collectif des eaux usées secteur Cibadère**  
**Commune d'AIGUILLON - Territoire SUD DU LOT**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code de la Commande Publique et notamment :

- ses articles L.2122-1, R.2122-1 et R.2122-8 relatifs au marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables
- ses articles L.2430-1 à L.2432-2 et R.2172-1 relatifs aux Marchés de Maîtrise d'œuvre ;

**VU** l'Arrêté préfectoral n° 47-2022-12-27-00001 en date du 27 décembre 2022 et ses statuts applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**VU** le Règlement Intérieur du Syndicat EAU47 approuvé par délibération du Comité du Syndicat EAU47 n° 21\_076\_C du 25 Novembre 2021 ;

**VU** la délibération syndicale n°20\_043\_CBIS\_C en date du 17 septembre 2020, d'installation du Comité Syndical, d'élection du Président, des vice-Présidents Territoriaux, des vice-Présidents thématiques, d'ordre des vice-Présidents, d'affectation des Commissions thématiques et d'élection des Membres du Bureau ; modifiée par les délibérations syndicales n°22\_066\_C et 22\_075\_C du 29 novembre 2022 ; modifiée par les délibérations syndicales n°23\_047\_C, 23\_049\_C et 23\_050\_C du 04 juillet 2023 ;

**VU** la délibération syndicale n°21\_064\_C en date du 25 Novembre 2021, déléguant à la Présidente du Syndicat Départemental EAU47 ou en cas d'empêchement au Vice-Président (ordre du tableau), la passation des marchés et de leurs modifications réalisées selon la procédure adaptée ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de désigner un maître d'œuvre en vue de réaliser les travaux susvisés ; l'estimation du besoin qui est inférieure à 40 000 € HT pour ses prestations ; le choix de passer cette procédure en marché sans publicité ni mise en concurrence préalables ;

**CONSIDÉRANT** qu'une invitation à concourir a été envoyée au candidat via le profil acheteur le 11 décembre 2023 ; qu'elle était accompagnée du dossier marché ;

**CONSIDÉRANT** que le candidat a remis une offre dans les délais impartis ; que nos services, après analyse, ont validé la cohérence technique, la régularité par rapport aux pièces de la consultation ainsi que la pertinence de cette offre ;

**CONSIDÉRANT** que l'offre technique et financière répond au besoin de l'acheteur ;

**CONSIDÉRANT** que l'acheteur a veillé à ne pas contracter systématiquement avec le même opérateur économique ; et qu'il a assuré l'efficacité de la commande publique et la bonne utilisation des deniers publics ;

#### La Présidente

**DÉCIDE** de conclure et de signer le marché de services relatif à la Mission de Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif des eaux usées secteur Cibadère, Commune d'AIGUILLON - Territoire SUD DU LOT avec :

Nom ou Raison sociale du candidat	Montant de l'offre retenue
<p><b>LS INGENIERIE</b> 1949 boulevard François Xavier Fafeur 11000 CARCASSONNE Tel : 04.68.47.29.99 - Fax : 04.68.72.50.04 e-mail : <a href="mailto:bet@ls-ing.fr">bet@ls-ing.fr</a></p> <p><b>SIRET : 492 881 081 00037</b></p>	<p><b>Taux de rémunération : 6,350 %</b> Part de l'enveloppe financière affectée aux travaux : 235 500.00 € HT Forfait provisoire de rémunération – Mission témoin : 14 954,25 € HT Forfait définitif de rémunération – Missions complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Levé topographique : 2 500.00 € HT</li><li>• Enquête de branchement : 3 000.00 € HT</li></ul> <p><b>Montant total de l'offre retenue : Total : 20 454,25 € HT</b></p>

**PRÉCISE** que les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses sont inscrits au Budget Primitif 2023 et suivants du budget annexe « Assainissement Collectif » ;

**DIT**, qu'en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Comité Syndical

Fait à Agen, le 21 décembre 2023  
Pour extrait conforme au registre  
Pour l'Entité Adjudicatrice ,  
La Présidente du Syndicat EAU47,

Geneviève LE LANNIC